

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 13 juin 2019

Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 11 avril 2019 et 9 mai 2019
3. Point Parcoursup
4. Etudes
 - 4.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master
 - 4.2. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
 - 4.3. Approbation de la création du parcours Droit privé et public des affaires en M1, au sein de la mention Droit des affaires
 - 4.4. Approbation de la création du parcours Gouvernance territoriale en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales
 - 4.5. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de Polytech
5. Autoévaluation des formations
 - 5.1. Présentation des rapports d'autoévaluation des IUT
6. Vie étudiante
 - 6.1. Point d'étape sur le budget participatif étudiant
7. Questions diverses

Collège A : Professeurs et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Pierre GILLOIS
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER	X		
Patrice MORAND			
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT			Patricia LADRET
Philippe SALTEL			
Romain TINIERE			Virginie ZAMPA
Jean-Gabriel VALAY			Jean-Luc REBOUD
Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN			
Viviane CLAVIER	X		
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE			
Pierre GILLOIS	X		
Patricia LADRET	X		
Xavier LONG			
Geneviève NOUYRIGAT	X		
Séverine RUSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		
Collège C : Personnels IATOS			
	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Isabelle DELHOTEL			Cédric LAURENT
Cédric LAURENT	X		
Pierre-André PICHON	X		
Pascale ROBERT			
Collège D : Etudiants			
Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK		Emmy MARC	X

Salomé BURGET		Théo MAURETTE	
Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	X	Paul COLLEMARE	
Pierre Antoine DE GAUDEMARIS			
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE	X		
Claire HAUET		Victorine GIRARD	
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI		Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN		Melina M'BOMA	
Monsssef MAKHLOUF		Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA		Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Bénédicte CORVAISIER		Grégory VIAL	X
Alain MATTONE	Procuration à Séverine RUSET PENKETH	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Sylviane HENNEBICQ		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X

Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X
Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue		X
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »		X
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe	X	
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA	X	
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant		X
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Invités ponctuels			
		Présent	Excusé
Marie-Madeleine SABY	Présentation du DU Conservateur et Bibliothécaire : préparation concours	X	
Jean-Philippe HEUZE	Présentation du DU Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball	X	
Françoise LERICHE	Présentation du DU Parcours international LLASIC	X	
Geneviève MARTIEL	Présentation du DU Formation continue métier professeur des écoles	X	
Jean-Christophe VIDELIN	Présentation des parcours <i>Droit privé et public des affaires</i> et <i>Gouvernance territoriale</i>	X	
Frédéric ROUSSEAU	Présentation du RDE et des MCC de Polytech	X	

SEANCE PLENIERE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique.

1. Informations du Vice-Président

- **Application ConPeRe, nouvel outil de gestion des Contrats Pédagogiques de Réussite**

Nicolas LESCA rappelle que le groupe de travail pour la mise en œuvre de l'arrêté Licence a fixé deux objectifs pour la rentrée 2019-2020 :

- La mise en place des directions des études dès l'inscription des étudiants
- La mise en œuvre du contrat pédagogique personnalisé pour l'ensemble des années de Licence, avec l'appui d'une plateforme numérique accessible dès fin juin/début juillet 2019

Pour atteindre le second objectif, la DGD FVU et la DGD SI ont développé l'application ConPeRe.

L'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche (AMUE), parmi tous les outils élaborés par les universités, a choisi ConPeRe comme plateforme à mutualiser (après réadaptation).

Nicolas LESCA remercie Anne BROUZET et Maud VALLENARI pour la mise en œuvre de ce projet.

- **Autoévaluation des formations : point d'étape au 13 juin 2019**

Anne BOITARD présente l'état d'avancement de l'autoévaluation des formations.

Etat d'avancement de la campagne AE 2019

- **30 avril, retour des dossiers**
 - ✓ les ¾ des dossiers reçus dans les temps
 - ✓ les derniers dossiers sont arrivés dans la semaine
 - ✓ 142 dossiers de L, LP et M ont ainsi pu s'inscrire dans la démarche de relecture.
- **13 au 17 mai, binômes de relecture**
- **23 au 28 mai, commissions de validation**
- **29 mai, retour des avis des commissions aux porteurs de mention**
- **20 juin, nouveau dépôt des dossiers** (le cas échéant)

Campagne AE 2019

Diffusion d'une culture commune de l'évaluation
(engager l'établissement dans une dynamique de progression)

Harmoniser les pratiques d'autoévaluation des U123

Utiliser cette phase d'AE **comme levier** pour la suite de la démarche qualité en formation.

Présentation et **appropriation** des ressources mises à disposition : les tableaux de bord formation (Biboard)

Utiliser l'ensemble des informations produites pour les réintégrer dans le **cycle d'animation des équipes pédagogiques** (les conseils de perfectionnement, les contrats d'objectifs et de moyens)

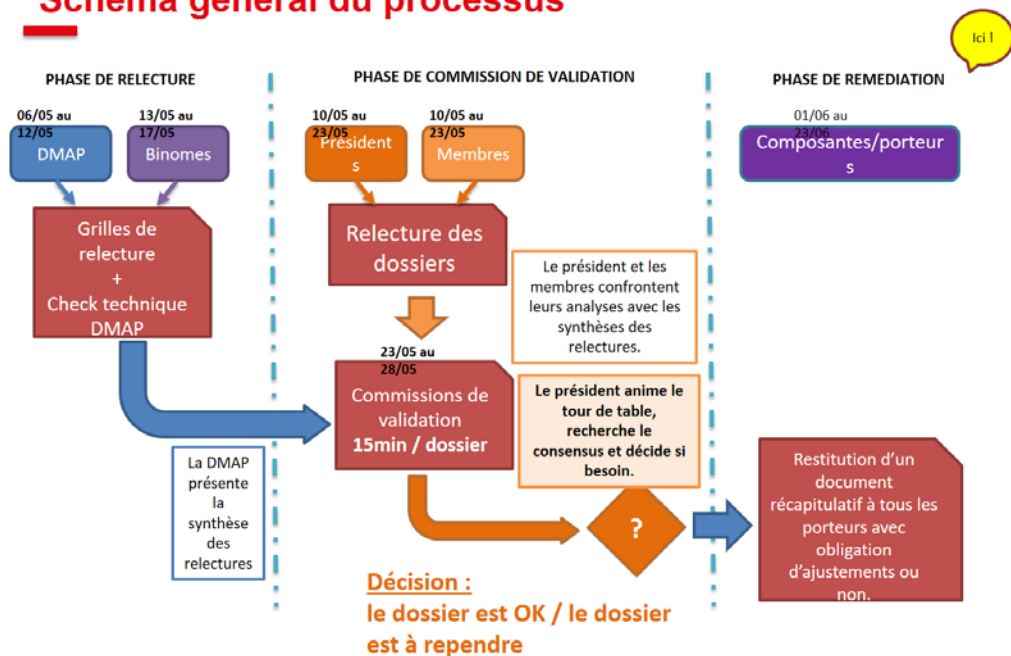
Préparer la **prochaine accréditation**

Mise en place d'un process pour faire monter en qualité les dossiers et s'assurer de leur validation
Par un circuit de relecture
Par une validation établissement

Rappel des principes pour la relecture

- 1/ La composante est responsable de sa relecture interne et de son application
- 2/ **Tous les dossiers** RAE font l'objet d'une relecture hors composante
- 3/ La relecture se fait **par des pairs**
- 4/ La relecture se fait **par un binôme**
- 5/ Les relectures seront « croisées » à **l'intérieur d'un même champ**
- 6/ Les binômes suivront une formation avant les relectures
- 7/ Le rendu sur chaque dossier RAE sera constitué **d'une grille de relecture** remplie et apportant **un avis et des éventuels conseils** pour améliorer le dossier.
- 8/ Par ordre de priorité décroissante les pairs seront choisis parmi les experts HCERES formation des établissements, les membres des commissions formations, les porteurs de mentions, les enseignants chercheurs et enseignants.
- 9/ Chaque binôme rendra sa grille de relecture devant une commission constituée des **équipes politiques formation et des élus de la CFVU qui décidera** si le dossier doit retourner au porteur pour amélioration. (l'ensemble des avis font l'objet d'un retour en composantes)

Schéma général du processus



Binômes pour la relecture : du 13 au 17 mai 2019

- **36 binômes** ont été constitués avec 53 enseignants volontaires et les personnels de l'observatoire des formations. Chaque binôme a relu 4 dossiers d'autoévaluation.
- => **142 dossiers** de licence, licence professionnelle, master ont été relus.
- La journée type de relecture :
9h-10h : rappels de la démarche UGA sur l'autoévaluation des formations, le référentiel HCERES, et consignes pour les relectures : exigence et bienveillance.
10h-17h30 : lecture des dossiers et remplissage de la grille de relecture.
- La grille de relecture :

Un **avis général sur le dossier** et pour chaque domaine de l'autoévaluation (finalités, positionnement, organisation pédagogique, pilotage de la formation) **des remarques sur le FOND et sur la FORME** :

Est-ce que la thématique est traitée ? Est-ce que ce traitement est évaluatif ? Y a-t-il des éléments de preuve du discours ? Est-ce que c'est cohérent/clair/compréhensible ? Est-ce que l'on comprend ce que l'équipe pédagogique voulait faire, ce qu'elle a fait, ce qu'elle pense de son action ?

Retour « à chaud » :

Une ambiance studieuse et une bonne humeur générale. Un réel intérêt pour la démarche proposée.

Merci à tous les relecteurs qui ont pris une journée sur leur emploi du temps pour nous aider à tenir nos engagements.

Commissions de validation du 23 au 28 mai

- **15 commissions** d'une demi-journée se sont tenues pour rendre un avis sur 9 à 10 dossiers.
- **5 membres par commission** : un président représentant de l'équipe politique FVU, un représentant de la CFVU, un représentant de la DGD FVU, un membre extérieur (Directrices administratives de composante, de direction de la COMUE, de la DGD recherche), un représentant de la DMAP.
- **Déroulé de la revue d'une mention** :
1/ présentation de la synthèse du binôme de relecture par la DMAP
2/ Echange sur l'avis général du dossier
3/ Echange sur l'avis par domaine
4/ Validation de l'avis général
5/ Décision de la commission

Le Président recherche le consensus et décide si besoin.

Critères de reprise « impérative »

Un manquement à un respect des personnes et/ou des institutions

Un jugement de valeur sur une politique UGA au-delà de ces impacts sur la mention

Une trop grande faiblesse du dossier sur un des domaines

Des conclusions déconnectées du contenu du RAE

L'absence d'éléments de preuves (annexes au RAE)

• **Avis de la commission retourné aux porteurs de mention** : les remarques du binôme complété de l'avis de la commission.

142 avis transmis le 29 mai.

30 demandes de reprise pour des dossiers comportant une faiblesse sur certains domaines de l'autoévaluation : 4 L, 11 LP, 15 M

• **Retour attendu pour le 20 juin.**

Question de Viviane CLAVIER : Que tire-t-on de ce travail sur le plan politique et en termes de stratégie pour la formation ?

Réponse de Nicolas LESCA : Lors de la prochaine séance nous vous présenterons un tableau des retours faits par les commissions aux porteurs de mention, ainsi que les retours de ces derniers. Ensuite nous compléterons ce travail avec les retours du HCERES qui nous donnerons des indications pour la construction de la prochaine offre.

Intervention d'Anne BOITARD : Au niveau du HCERES, les présidents ainsi que certains membres de la commission qui émettent un avis sur notre autoévaluation, examinerons également notre prochaine accréditation. Ce travail s'organise par champs de formation.

Intervention de Nicolas LESCA : Au-delà de l'intérêt que cela représente pour la prochaine accréditation, tout ce processus a permis à un certain nombre d'enseignants de prendre conscience des disparités qui existent dans la manière de présenter les choses selon les champs de formation. L'étape d'après serait effectivement de pouvoir en tirer quelques enseignements pour la suite.

Intervention de Viviane CLAVIER : Effectivement, il y a des enseignements très importants à tirer en termes de stratégie d'offre de formation, de gouvernance.... Cela suppose qu'il faut s'emparer des résultats.

Réponse d'Anne BOITARD : Pour la phase mention, nous avons essayé d'accompagner le processus, afin que ce travail puisse être un appui pour l'animation des formations par les équipes pédagogiques.

Question de Viviane CLAVIER : Concrètement, comment comptez-vous faire pour organiser cette réflexion lors de la prochaine séance ? Vous n'allez pas nous donner 142 dossiers.

Réponse de Nicolas LESCA : Nous allons présenter un fichier Excel avec les commentaires et les retours afin que vous ayez tous les éléments.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Pour avoir participé à l'ensemble des étapes, mon sentiment est que nous avons fait un travail très lié à la clarté de l'autoévaluation et à la partie processus. Je pense que nous avons fait progresser tous les auteurs des rapports quant à la façon de regarder leur formation, de développer des projets, etc. Avec un tableau, nous aurons beaucoup de mal à en tirer autre chose que le fait de savoir si nous avons été bons dans notre conduite de l'autoévaluation. Je suis sûr que l'on peut tirer profit de la capacité de notre établissement à conduire une autoévaluation de nos différentes formations, et je pense que nous l'avons déjà fait. La question est de savoir ce que l'on en tire comme conclusions en termes de contenu concernant la construction et l'organisation de notre offre de formation. Je pense qu'il ne sera pas facile de tirer de ces rapports quelque chose qui nous permette de construire une coordination d'ensemble de l'offre de formation.

Intervention de Viviane CLAVIER : Effectivement, je pense qu'il faut faire un travail préparatoire avant la prochaine séance afin que l'on ne se contente pas d'évaluer notre capacité à répondre à une injonction ministérielle.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Le 4 juillet 2019, nous pourrions être à même d'avoir une discussion sur ce qu'a apporté la méthode. En revanche, je pense qu'il ne serait pas raisonnable de prévoir à cette date la discussion concernant la construction de la prochaine offre.

Réponse de Nicolas LESCA : Le 4 juillet, il s'agira de vous rendre compte des documents avant leur envoi au HCERES. Le passage de l'autoévaluation à la prochaine accréditation nécessite effectivement plus de temps. Selon le calendrier que nous vous avons présenté, le travail concernant l'accréditation débutera au cours du premier semestre de l'année prochaine.

Prochaine étape

La CFVU du mois de juillet pour le bilan de la campagne d'autoévaluation (mise en œuvre du process prévu, bilan consolidé sur les dossiers « mention ») avant de procéder à la remontée des dossiers auprès du HCERES.

2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 11 avril 2019 et 9 mai 2019

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture des relevés de conclusions.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 11 avril 2019.

Avec 26 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions de la séance du 11 avril 2019.

[Annexe 1a : Relevé de conclusions du 11 avril 2019](#)

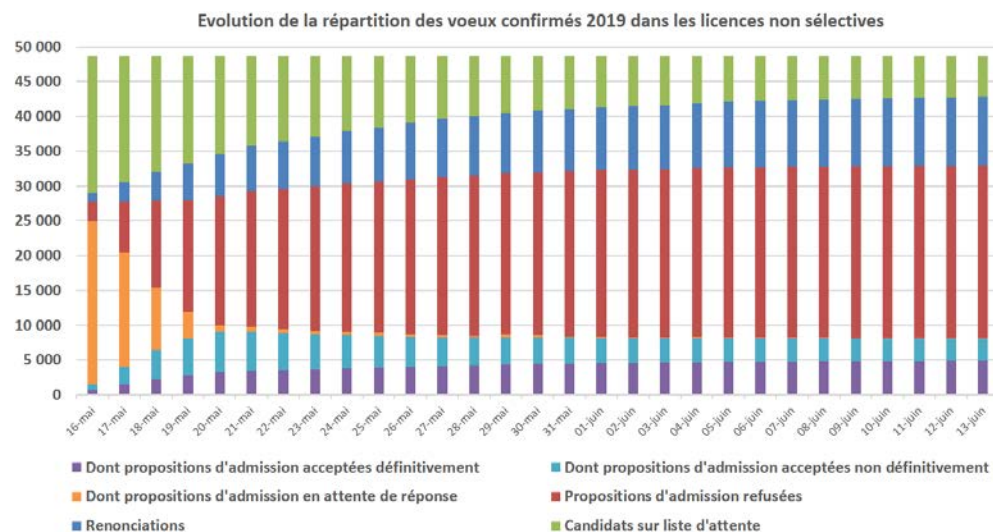
Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 9 mai 2019.

Avec 22 voix favorables, 2 voix défavorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 9 mai 2019.

[Annexe 1b : Relevé de conclusions du 9 mai 2019](#)

3. Point Parcoursup

Nicolas LESCA présente l'évolution de la répartition des vœux confirmés 2019 dans les licences non sélectives.



Réponse de Nicolas LESCA : Oui, nous ne disposons pas d'informations en nombre de personnes, ni d'accès aux vœux de chaque candidat, ce qui nous pose problème pour le pilotage.

Nicolas LESCA indique qu'aujourd'hui, il reste encore plus de 3 000 vœux du secteur confirmés en liste d'attente sur environ 6 000 vœux confirmés tous secteurs confondus. L'immense majorité de ces vœux confirmés sur liste d'attente sont concentrés sur 5 parcours.

Réponse de Nicolas LESCA : L'année dernière, à la même période, nous avons un taux de liste d'attente beaucoup plus élevé. Aujourd'hui, ce taux est de 12 %. Les parcours en tension restent sensiblement les mêmes, excepté pour Sciences du vivant avec encore 600 vœux en liste d'attente.

The timeline is set against a dark blue background with a vertical white line on the left. Three orange circles are placed on this line, corresponding to the months of May, June, and July. To the right of the timeline, a large white box contains the main title and a detailed schedule of events. The schedule is organized into three columns, each with a date header in a colored box. The first column (May) is blue, the second (June) is teal, and the third (July) is light blue. The text is in white and yellow for emphasis.

15 Mai > 19 Juillet 2019
Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI
 Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.
 Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN
 La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

DU 25 JUIN AU 14 SEPTEMBRE
 Phase complémentaire.

5 JUILLET
Résultats du baccalauréat.

AVANT LE 19 JUILLET
 Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

A la fin de la période principale, les vœux des candidats qui ne se seront pas inscrits à l'UGA seront annulés. Ainsi, des places seront libérées pour la période complémentaire.

	Guide formation	Parcours	Capacité d'accueil 2018	Candidats classés	Remplacements	Proportions d'admission relatives	Dont candidats du secteur au titre de l'article 30, 133/67/2016	Candidats sur liste d'attente	Dont proportions d'admission acceptables défectueuses	Dont proportions d'admission acceptables non défectueuses	Dont proportions d'admission en attente de choix	Total candidats appelés	Surbookings constatés	Taux proportions d'admission acceptables
ALL			1 444	7 682	1 695	4 089	419	597	890	390	15	1 901	-143	16,7%
LEA			3 577	21 572	2 172	2 097	354	528	826	310	4	910	-83	16,6%
LLASIC			3 106	21 106	851	1 122	89	529	119	60	0	901	-60	18,1%
SMS			1 835	11 509	2 107	6 121	1 363	1 579	1 043	633	19	1 696	-139	14,6%
ARSH			705	3 738	377	2 656	144	143	996	154	12	1 002	-143	14,7%
IUGA			233	685	0	524	0	0	115	66	0	161	-72	23,5%
SMS			897	7 080	1 730	2 941	1 019	1 436	531	435	7	973	76	13,6%
DEG			1 740	11 798	2 470	5 882	743	1 612	921	888	25	1 834	94	15,3%
Droit			1 023	6 472	1 043	6 336	0	667	618	506	2	1 126	101	17,4%
PEG			717	5 326	1 427	2 246	748	945	803	882	28	708	-9	12,9%
STS			3 418	25 379	5 095	9 730	1 030	2 872	2 301	1 853	28	3 642	264	17,9%
DIST			1 255	9 214	1 779	5 082	1 147	458	1 147	1 206	49	1 206	49	12,8%
DISD			205	1 741	55	1 358	87	85	112	136	0	248	43	14,7%
Santé			1 100	5 223	1 790	1 720	370	583	944	180	0	1 130	30	21,6%
STAPS			858	5 201	1 471	1 575	126	1 057	602	496	0	1 098	240	23,1%
UGA		73 parcours L1 dont : - 17 parcours sélectifs - 56 parcours non sélectifs	8 437 4 344 8 003	52 362 3 676 48 686	11 367 1 526 9 841	25 822 996 24 826	3 833 NA 3 833	6 660 805 5 855	5 158 238 4 916	3 771 110 3 162	87 1 0	8 513 340 1 261	76 -85 161	16,1% 9,5% 16,0%
					21,7%	29,3%	7,3%	12,7%	60,5%	38,4%	1,0%	16,3%		0,9%
					41,5%	47,1%	13,7%	21,9%	68,2%	31,5%	0,3%	9,3%		-19,6%
					26,9%	64,9%	7,0%	26,9%	64,9%	28,1%	0,0%	16,8%		16,8%

4. Etudes

4.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master

Audrey GONINET présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Master.

Textes de référence

[Article L613-1 du code de l'éducation](#) : Obligation de voter les MCCC :

« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées** dans chaque établissement **au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement** et elles **ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »

Rappel du calendrier

Diplômes	Masters	Licences	Licences professionnelles
Date limite d'envoi au pôle réglementation pour contrôle	29 avril 2019	20 mai 2019	24 juin 2019
Vote CFVU	13 juin 2019	4 juillet 2019	Septembre 2019

Situation générale

- Constat d'un respect global des règles nationales et du cadrage établissement
- Un certain nombre de mentions ne sont pas soumises au vote ce jour car ne sont pas parvenues dans les temps ou n'ont pas encore été présentées en conseil d'UFR
- Elles seront présentées à la CFVU du 4 juillet ou de septembre.

Mentions de Masters présentées ultérieurement

- Mentions concernées :
 - 11 mentions du domaine Droit, Economie, Gestion de la faculté de Droit
 - Mention Ingénierie de la Santé du domaine STS de l'UFR Médecine-Pharmacie
 - 4 mentions du domaine STS de l'UFR Chimie-Biologie

Mentions soumises au vote

➤ UFR ARSH :

- Mention **Histoire**, tous parcours
- Mention **Histoire de l'art**, tous parcours
- Mention, **Philosophie** tous parcours

➤ FEG :

- Mention **Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports**, tous parcours
- Mention **Economie des organisations**, tous parcours

- Mention **Economie du développement**, tous parcours excepté le parcours Gouvernance des organisations pour le développement international (GODI) du M2 qui sera présenté à la prochaine CFVU
- Mention **MIASHS**, tous parcours
- Mention, **Sciences sociales**, tous parcours
- **IAE :**
 - Mention **Comptabilité - contrôle - audit**, tous parcours
 - Mention **Contrôle de gestion et audit organisationnel**, tous parcours
 - Mention **Entrepreneuriat et management de projets**, tous parcours
 - Mention **Finance**, tous parcours
 - Mention **Gestion de production, logistique, achats**, tous parcours
 - Mention **Gestion des ressources humaines**, tous parcours
 - Mention **Management de l'innovation**, tous parcours
 - Mention **Management des systèmes d'information**, tous parcours
 - Mention **Management et administration des entreprises**, tous parcours
 - Mention **Management public**, tous parcours
 - Mention **Marketing, vente**, tous parcours
- **UFR IM²AG :**
 - Mention **MIAGE**, tous parcours
 - Mention **Informatique**, tous parcours
 - Mention **Mathématiques et applications**, tous parcours
- **IUGA :**
 - Mention **Géographie, aménagement, environnement et**

- développement**, tous parcours
 - Mention **Urbanisme et aménagement**, tous parcours
- **UFR LANGUES ETRANGERES :**
 - Mention **Langues étrangères appliquées**, tous parcours
 - Mention **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales**, tous parcours
- **UFR LLASIC :**
 - Mention **Création artistique**, tous parcours
 - Mention **Didactique des langues**, tous parcours
 - Mention **Information, communication**, tous parcours
 - Mention **Journalisme**, tous parcours
 - Mention **Sciences du langage**, tous parcours
 - Mention **Arts, lettres et civilisations**, tous parcours
- **UFR PHITEM :**
 - Mention **Electronique, énergie électrique, automatique**, tous parcours
 - Mention **Ingénierie nucléaire**, tous parcours
 - Mention **Mécanique**, tous parcours
 - Mention **Génie civil**, tous parcours
 - Mention **Sciences de la terre et des planètes, environnement**, tous parcours
 - Mention **Nanosciences et nanotechnologies**, tous parcours
 - Mention **Physique**, tous parcours
- **UFR SHS :**
 - Mention **MIASHS**, tous parcours
 - Mention **Métiers du livre et de l'édition**, tous parcours
 - Mention **Psychologie**, tous parcours
 - Mention **Sciences de l'éducation**, tous parcours
 - Mention **Sciences sociales**, tous parcours

➤ UFR STAPS :

- Mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), tous parcours

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Master.

Avec 26 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Master.

[Annexe 3 : Tableau récapitulatif des masters](#)

4.2. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- **Création du DU « Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours »**

Marie-Madeleine SABY présente la demande de création du DU « Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours ».

Médiat est un des 12 centres régionaux de formation aux métiers des bibliothèques et du livre en France. Service interuniversitaire pédagogique, il exerce ses missions de formation continue essentiellement sur le territoire de l'ancienne région Rhône-Alpes, en étant implanté à l'UGA et à l'université de

Lyon 1 (avec des personnels de l'UGA). Médiat a également pour mission de préparer aux concours de la filière culturelle, pour les fonctions publiques de l'État et territoriales.

L'équipe de Médiat Rhône-Alpes est composée de 14 personnes, personnels des bibliothèques et administratifs. Le budget est de 60 % de ressources propres liées à la vente de produits de formation continue et de 40 % de subventions du ministère de la Culture.

Le seul DU en France préparant aux concours de conservateur-bibliothécaire

- Compétence de Médiat Rhône-Alpes
- Deux groupes de formation
- Des résultats reconnus au niveau national
- Partenariat avec un master de l'UGA

25 FC + 40 étudiants
180 h cours + 72 h épreuves
Stages – options

- Forte sélectivité des concours
- Valoriser la formation par une diplomation
- Favoriser l'insertion professionnelle

Culture générale, méthodologie des épreuves, projet professionnel

- **Enseignements** : politiques publiques, questions de société, humanités, art, monde du livre et de l'édition...
- **Entraînements** aux épreuves écrites et orales des concours
- **Accompagnement** par le réseau de professionnels de Médiat Rhône-Alpes
- **Expérience professionnelle** dans le cadre de stages

Question de Séverine RUSET PENKETH : Quels sont les possibilités d'insertion professionnelle des personnes qui obtiennent ce DU mais n'ont pas réussi le concours ?

Réponse de Marie-Madeleine SABY : Ils peuvent trouver des contrats, en général de catégorie A. D'après notre expérience avec le DU Assistant bibliothécaire, le phénomène de la marque Médiat Rhône-Alpes est assez efficace et l'on peut voir des offres d'emplois demandant ce DU.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU « Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours ».

Avec 21 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du DU « Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours ».

[Annexe 4a : Demande de création DU CB](#)

[Annexe 4b : RDE](#)

[Annexe 4c : MCC](#)

[Annexe 4d : Annexe financière](#)

- **Création du DU Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball**

Jean-Philippe HEUZÉ présente la demande de création du DU Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball.

Contexte de la demande

- Evolution de la structuration des clubs professionnels de basket-ball (48 clubs)
- Emergence d'une nouvelle fonction : directeur sportif / directrice sportive
- Fonction occupée par un ancien entraîneur
- Besoin de formation exprimée par les entraîneurs professionnels via le syndicat des coaches de basket
- Absence de formation fédérale

Public visé

- Entraîneurs principaux ou adjoints d'équipes évoluant dans une ligue professionnelle
- Entraîneurs responsables de centres de formation agréés
- Entraîneurs d'équipes utilisant des joueurs salariés ou entraîneurs de joueurs salariés

Vivier potentiel

- 48 clubs professionnels et 61 clubs pouvant recourir à des joueurs salariés
- Environ 200 entraîneurs

Compétences visées

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Elaborer un projet de performance sportive▪ Déterminer des objectifs et les moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none">▪ Gérer les ressources financières mises à disposition▪ Développer des synergies avec les différents |
|---|---|

- Analyser les facteurs sportifs et organisationnels de la performance
 - Concevoir des dispositifs de renforcement et d'évaluation des compétences
 - Organiser et gérer le secteur sportif et ses ressources humaines
- services/secteurs du club
 - Connaître le cadre juridique
 - Coordonner l'évaluation et le recrutement des joueurs en centre de formation
 - Coordonner la mise en place des moyens scolaires, sportifs et logistiques de ces joueurs

Contenus de formation

Unités d'enseignement	Contenus
UE 1 – Organisation juridique du sport et gestion financière des structures professionnelles (72 h)	Contexte institutionnel/Mouvement sportif/ Entourage juridique et conventionnel/ Profession réglementée/ Statut des clubs/Mécanismes de participation aux compétitions/ Homologations/ CCG
UE 2 – Basket-ball professionnel international (24 h) – Anglais professionnel du basket-ball (42 h)	Institutions internationales/Compétitions Européennes et mondiales/Niveaux technico-tactiques
UE 3 – Management des ressources humaines et gestion de projet (84 h)	Gestion d'une équipe (rôles, leadership, motivation, communication, gestion des conflits, planification, réalisation, évaluation, ajustement, etc.) Gestion d'un projet (mise en place d'une équipe, élaboration et pilotage du projet, conduite de réunions)
UE 4 – Stage et rapport de stage	Elaborer ou conduire un projet relevant des missions d'un directeur sportif/d'une directrice sportive

Organisation de la formation

- Enseignements (222 h) de septembre à juin
- Cours regroupés sur 2 jours par quinzaine
- Stage (300 heures) en alternance avec les cours

- Stage dans une structure sportive accueillant des joueurs.ses professionnels.les
- Rapport de stage et soutenance orale devant un jury
- Validation par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur la note du rapport de stage et la note de la soutenance

Coût de la formation

- Tarifs Formation continue : 4500 euros
- Pas d'exonération

Financement de la formation

- Dispositif Pro-A
- Prise en charge par Ligue Nationale de Basket
- Compte Personnel de Formation si DU inscrit au RNCP

Question de Jean-Luc REBOUD : Le public n'aurait-il pas davantage intérêt à suivre une formation sur plusieurs années et structurée par blocs ? En effet, cette formation ne répond pas forcément à un besoin immédiat dans la mesure où elle peut s'adresser à des personnes qui sont encore entraîneurs. Je me demande si, dans le contexte d'évolution par blocs de compétences, cette formation n'est pas un exemple typique qui pourrait donner lieu à ce type de décomposition.

Réponse de Jean-Philippe HEUZÉ : Nous avons discuté avec le secteur professionnel du basket pour savoir si un diplôme d'université ou une licence professionnelle pouvait les intéresser. Pour l'instant, ils préfèrent un DU sur un an car certains sont déjà dans la fonction mais voudraient suivre une formation afin de renforcer leurs compétences. Comme cela traduit un besoin

de formation dans le milieu professionnel, on envisage à terme d'intégrer certains blocs de compétences de cette formation à un parcours de master.

Question de Lucie FAYOLLE : Quelles personnes la ligue nationale prend-elle en charge ?

Réponse de Jean-Philippe HEUZÉ : Les entraîneurs ou anciens entraîneurs de qualification de niveau 2 qui ne peuvent actuellement pas bénéficier de la prise en charge de cette formation car cette dernière n'est pas inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Question de Virginie ZAMPA : Ce DU ne serait-il ouvert qu'en formation continue ?

Réponse de Jean-Philippe HEUZÉ : Oui. Cependant, si à l'avenir nous pouvons utiliser des contenus pour créer un bloc de compétences, nous pourrions aussi le placer au niveau master et le proposer aux étudiants qui suivent le parcours STAPS *Entraînement sportif*.

Question de Virginie ZAMPA : Comment vous positionnez-vous par rapport au Diplôme d'État supérieur ?

Réponse de Jean-Philippe HEUZÉ : Les universités, Jeunesse et sports et les Fédérations sportives sont en concurrence pour délivrer des formations diplômantes permettant de travailler dans le milieu sportif. Le milieu professionnel du basket estime que les formations délivrées par Jeunesse et sports ne correspondent pas à leurs besoins en termes de compétences. En effet, le diplôme délivré par Jeunesse et sports est assez général alors que le nôtre est véritablement axé sur le basket et répond à un cahier des charges du milieu du basket.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball.

Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité la création du DU Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball.

[Annexe 5a : Demande de création DU Basket](#)

[Annexe 5b : Présentation du DU](#)

[Annexe 5c : RDE](#)

[Annexe 5d : Annexe financière](#)

- **Création du DU Parcours international LLASIC**

Françoise LERICHE présente la demande de création du DU Parcours international LLASIC.

Une convention de Double diplôme préparée avec l'Université de l'Anhui depuis le printemps 2016

- Printemps 2016 : visite à Wuhu du VP RTI Gensel et de la directrice du CUEF
- 26 août 2016 : visite de l'équipe pédagogique de l'AHNU à Grenoble
- 10 juillet 2017 : La Présidente de l'UGA et le Président de l'AHNU signent le MoU à Grenoble ; élaboration de la maquette d'enseignement avec les responsables pédagogiques de la délégation chinoise
- septembre 2017 : la 1^{re} promotion recrutée à l'AHNU pour ce programme commence à Wuhu sa 1^{re} année du Benke « 2+2 » de Lettres françaises
- juin 2018 : mission de Françoise Leriche (directrice de l'UFR LLASIC) et de Stéphane Macé (responsable du Dépt des Lettres) à Wuhu pour finaliser la convention pédagogique ; rencontre avec les étudiants ; prise de contact avec Campus France

- novembre 2018 : la convention pédagogique est signée par les Présidents de l'UGA et de l'AHNU ; mission d'enseignement (CUEF/LLASIC) à Wuhu
 - janvier-mars 2019 : la 1^{re} promotion (recrutée en 2017) passe les examens d'admission ; mission à Wuhu d'une enseignante du CUEF pour les oraux

2019-2020: mise en place du DU (1^{re} année du « Parcours international LLASIC » en deux ans)

Objectif du DU : mise à niveau pour préparer l'entrée en L3

- Une mise à niveau linguistique > atteindre un niveau B2 / C1 (DELF) : 80 h de cours intensif de FLE pendant l'été + 144 h à chaque semestre (soit 12 h hebdomadaires pendant 24 semaines)
- Une mise à niveau disciplinaire dans un parcours de spécialisation : Sciences du langage OU Lettres modernes
- Dans le parcours choisi : des cours fondamentaux de L1/L2 en SCL ; des fondamentaux de L1 + méthodologie de l'analyse littéraire en LM
- Des TD « spécifiques » (accompagnement pédagogique) dans chacun des enseignements fondamentaux

En 2020-21, la mise en place de la L3 aménagée complètera le dispositif de ce Parcours international LLASIC en deux ans.

Le modèle économique permet de financer à leur juste prix les cours intensifs de FLE, les TD spécifiques, l'encadrement pédagogique de ce DU, les missions en Chine, et à terme de recruter un.e gestionnaire dédié.e pour ce programme

Françoise LERICHE présente les maquettes des deux semestres du DU.

Maquette S1

	CM	TD
UE "CUEF FLE"		224
Cours intensif FLE (CI - août)		80
Cours de langue FLE spécifique DU Anhui		144
Choisir 1 UE (= 1 parcours de spécialité) parmi 2		
UE "Lettres"	24	72
mat. : Les genres littéraires (poésie, roman)	24	
TD spécifique "Genres littéraires (poésie, roman)" ANHUI	-	18
EC2 : Culture antique 1		24
TD spécifique "culture antique" ANHUI		6
EC4 : Initiation aux méthodes d'analyse littéraire 1		24
UE "Sciences du Langage"		96
EC1 : Diversité linguistique		24
TD spécifique "Diversité linguistique" ANHUI		8
EC2 : Développement de la parole		24
TD spécifique "Développement de la parole" ANHUI		8
EC3 : Linguistique historique		24
TD spécifique "Linguistique historique" ANHUI		8

Maquette S2

	CM	TD
UE "CUEF FLE"		144
Cours de langue FLE Spécifique DU Anhui		96
Français sur objectif universitaire		48
Choisir 1 UE (= 1 parcours de spécialité) parmi 2		
UE "Lettres"	24	96
EC1 : Les genres littéraires (théâtre, essai)	24	
TD spécifique "Genres littéraires (théâtre, essai)" ANHUI	-	18
EC2 : Culture antique 2		24
TD spécifique "Culture antique" ANHUI		6
EC4 : Lecture littéraire		24
EC5 : Initiation aux méthodes d'analyse littéraire 2		24
UE "Sciences du Langage"		96
EC1 : Analyse du discours		24
TD spécifique "Analyse du discours" ANHUI		8
EC2 : Systèmes d'écriture : diversité et variations		24
TD spécifique "Systèmes d'écriture : diversité et variations" ANHUI		8
EC3 : Méthodes en syntaxe		24
TD spécifique "Méthodes en syntaxe" ANHUI		8

Question de Viviane CLAVIER : Dans la mesure où ce DU est lié à LLASIC, pourquoi seuls Sciences du langage et Lettres figureraient dans la maquette ? Certains étudiants choisissent une autre UE, par exemple Information communication.

Réponse de Françoise LERICHE : Il s'agit d'un diplôme différent du DU Lettres, Langue Française, Communication (LLFC). La formation que nous proposons est portée par LLASIC et se déroule en 2 ans. Nous travaillons avec une seule université, laquelle a pour objectif de former de futurs enseignants. Pour la prochaine promotion, il y aura 7 étudiants en Littérature et 14 en Sciences du langage, en vue de devenir respectivement enseignants de langue et littérature française, et enseignants de FLE dans leur pays. Cette formation pourrait être proposée à d'autres pays comme l'Inde ou la Russie, sur le même modèle : renforcement linguistique et disciplinaire pendant l'année de DU, puis L3 aménagée.

Question de Jacky CUVEX-COMBAZ : Quels sont les aménagements ?

Réponse de Françoise LERICHE : Ce sont des TD spécifiques. Pendant que les autres étudiants feront des UE de préprofessionnalisation, des ETC, etc., les étudiants en question renforceront leurs bases. Nous leur délivrerons des cours de L1 pendant le DU, puis des cours de L2 pendant la L3.

Question de Séverine RUSSET PENKETH : Y a-t-il des prérequis linguistiques avant l'année de mise à niveau ?

Réponse de Françoise LERICHE : Oui, ces étudiants ont déjà passé un concours écrit de niveau DELF, et le TCF à Campus France. Nous espérons un niveau B2, mais pour l'instant le niveau est plutôt entre B1 et B2, c'est pourquoi nous exigeons des cours intensifs dès l'été. Dans la convention pédagogique, il est

bien indiqué que si les étudiants n'ont pas le niveau B2, ils ne sont pas admis en Licence, conformément à la réglementation.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Parcours international LLASIC.

Avec 22 voix favorables, 1 voix défavorable et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du DU Parcours international LLASIC.

[Annexe 6a : Demande de création DU PI LLASIC](#)

[Annexe 6b : RDE](#)

[Annexe 6c : MCC](#)

[Annexe 6d : Convention](#)

[Annexe 6e : Annexe financière](#)

- **Création du DU Formation Continue Métier Professeur des Écoles (COMÉPÉ)**

Geneviève MARTIEL présente la demande de création du DU Formation Continue Métier Professeur des Écoles (COMÉPÉ).

Historique du COMEPE

Création en 2011 à l'UJF de la formation COMEPE: préparation à l'écrit du CRPE pour des personnes en reconversion.

De 2011 à 2016, suite aux évaluations des stagiaires et aux évolutions de la formation des Professeurs des Ecoles, réponse à un besoin de professionnalisation de cette formation.

Ajout de formation professionnelle

- Didactique des disciplines
- Philosophie de l'enseignement
- Psychologie des apprentissages
- Sciences de l'éducation
- Stage en école avec suivi

Le 6 avril 2016 le COMEPE est accepté comme DU

Le 12 avril 2017 le COMEPE n'est plus un DU car, d'après le règlement de l'UGA les préparations aux concours ne peuvent être DU.

L'acronyme de la formation étant connu, nous l'avons conservé.
« CO – ME - PE »

Ce n'est plus une préparation au **CO**ncours de recrutement au **ME**tier de **P**rofesseur des **E**coles mais bien un dispositif de Formation **C**ontinue.

L'intitulé est maintenant: Formation
Continue **M**étier **P**rofesseur des **E**coles

Public concerné

Personnes en reconversion vers des métiers de l'éducation:

- **Ayant trois ans d'interruption d'étude après le dernier diplôme;**
- **Eligibles aux conditions d'inscription au CRPE;**

- **Témoignant d'une motivation sérieuse** pour l'enseignement à l'école primaire.

Mode de sélection

Sur dossier FC

- CV
- Lettre de motivation

Geneviève MARTIEL indique que cette formation sera ouverte avec 30 à 32 places.

Période de formation

De début novembre à fin mai

Les jeudis et vendredis hors vacances scolaires.

Contenus de la formation

153 heures de formation et 48 heures de stage, réparties en 3 modules.

Module 1 : Les fondamentaux de l'école (96h)

Module 2: La polyvalence et l'interdisciplinarité (48h)

Module 3 : Le stage et la préparation du stage (57h)

Module 1 : Les fondamentaux de l'école (96h)

Mathématiques (36h) : Points de vue disciplinaires et didactiques des mathématiques de l'école élémentaire et maternelle.

Français (36h) : Points de vue disciplinaires et didactiques:

Lecture, écriture, étude de la langue. « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » à l'école maternelle.

Sciences de l'éducation (24h) : Connaissance du système éducatif, des conditions d'exercice du métier de professeur d'école, des droits et devoirs des fonctionnaire.

Réflexion sur les grandes problématiques de l'école.

Module 2 : La polyvalence et l'interdisciplinarité (48h)

- Éducation Physique et Sportive (24h) : Pratique physique pour vivre les enjeux de l'activité physique et faire des relations avec le sens de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

-Une discipline de l'école au choix (12h) : Approfondissement disciplinaire et didactique de l'une de discipline de l'école autre que Ma et Fr.

-Fondamentaux de l'éducation et des apprentissages (12h)

éducation et démocratie, école et valeurs républicaines, enjeux épistémologiques de l'apprentissage, rôle de l'autorité.

Analyse critique des modèles pédagogiques.

Les différentes théories du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Processus d'apprentissage : le fonctionnement de la mémoire. Les principaux troubles des apprentissages

Module 3 : Le stage et la préparation du stage (57h)

- Stage de pratique accompagnée par un enseignant chevronné en école primaire (2 semaines. 48h)

- Préparation et retour sur le stage (9h)

Construire des repères méthodologiques pour concevoir son enseignement. Réfléchir aux conditions nécessaires à l'instauration d'un cadre de vie et de

travail favorable aux apprentissages.

Prendre conscience de la nécessité pour l'enseignant de mesurer les effets de sa pratique (apprentissage des élèves, organisation du cadre de vie et de travail...).

Geneviève MARTIEL indique les débouchés de cette formation : professeur des écoles, assistant de vie scolaire, coordonnateur de classes de découverte, métiers de loisirs et d'éducation, périscolaire, aide aux devoirs dans les associations...

Question de Virginie ZAMPA : Est-ce que toutes les heures sont mutualisées ?

Réponse de Geneviève MARTIEL : Non, il n'y a pas d'heures mutualisées, il s'agit d'heures d'enseignement spécifiques en TD.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Formation Continue Métier Professeur des Écoles (COMÉPÉ).

Avec 24 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du DU Formation Continue Métier Professeur des Écoles (COMÉPÉ).

[Annexe 7a : Demande de création DU COMÉPÉ](#)

[Annexe 7b : RDE](#)

[Annexe 7c : Annexe financière](#)

- **Modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de formations non accréditées**

Audrey GONINET présente les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de formations non accréditées.

Rappels

- Cadrage UGA validé par la CFVU du 16 février 2017

- Elaboration par les composantes d'un Règlement des Etudes (RDE), de Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et d'une annexe financière

- Principe de deux campagnes annuelles de validation RDE & MCC

- Principe de validation des RDE et MCC pour la période du contrat quinquennal si pas de changement

=> Les DU sans changements ne sont pas soumis au vote et reconduits à l'identique

=> Le vote porte uniquement sur les modifications de DU

IAE

DU WEBMARKETING ET ELECTRONIC BUSINESS

=> **Suppression de 2 enseignements :**

- Spécificités légales et réglementaires de l'Internet (une partie des contenus est intégrée ailleurs)

- E-commerce : solutions techniques SCM et optimisation des services (le DU est recentré sur la partie webmarketing)

=> **Redéploiement des heures dégagées sur l'UE Projets Web**
(nécessitent travail en groupe)

DU Executive MBA

=> **Changement d'intitulés de cours**

Demande du partenaire indonésien et afin d'être en conformité avec la convention de partenariat

- **DU Doctorate in Business Administration (DBA)**

=> **Programme étendu à de nouveaux partenaires (Iran, Chine et Suisse)**

MCC différentes selon conventions sur les volumes horaires et les intitulés des séminaires.

=> **Précisions sur les conditions de validation des séminaires**

=> **Modification des règles d'assiduité**

=> **Evolution des tarifs : passé de 15000 € à 20000 €**

IUT 1

Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales - DUETI

=> **Modification des modalités d'examens :**

Rapport et soutenance remplacés par un mémoire sans soutenance ou un exercice de communication.

=> **Précisions sur les conditions de reconnaissance des enseignements suivis :**

Les crédits validés dans l'université d'accueil doivent être de niveau L3

IUT 2

- **DU Business Administration**

=> **Ajout d'un cours de créativité pour répondre à la demande des étudiants**

=> **Suppression d'enseignements à choix**

Préparation au diplôme d'état éducateur spécialisé « passerelle »

=> **La réforme 2018 a entraîné des modifications**

=> **Admission sur entretien, suppression de l'épreuve écrite**

=> **Suppression du stage pour les inscrits en formation continue**

=> **Augmentation du volume horaire : 1450h réparties sur les 3 années de formation au lieu de 1150h.**

IUT Valence

DU International Tourism Management, mention French Art de Vivre in the Rhône Valley

=> **Suppression du cours Marketing Practice (12h)**

=> **Augmentation du volume horaire de deux cours :**

- Local Cultural Tourism: Gastronomy in South-Eastern France (22h au lieu de 18h)

- International Marketing (20h au lieu de 12h)

UFR LLASIC

DU FLE en présentiel

=> **Nouveau cours Didactique et linguistique du français**
Remplace 2 autres cours : Lire et faire lire & Description et documentation

PREPARATION à l'agrégation de lettres modernes

=> **Augmentation tarif FI** : 243€ au lieu de 111€ en 2018

MEDIAT

DU Assistant bibliothécaire - Médiations numériques et culturelles

=> **Modification du tarif FC** : 1 455 € au lieu de 1 440 €

=> **Ajout d'un tarif FI** : 1455 €

UFR Chimie Biologie

DU BioTechCo Grenoble au Liban

=> **Suppression de l'enseignement immunotechnologie UGA (1
ects)**

- L'enseignement « immunotechnologie Liban » passe de 1 à 2 ECTS
- Baisse du volume horaire d'enseignements UGA : 94h au lieu de 110h

DU Université-Entreprise

=> **Suppression de 2 ETC**

=> **Augmentation du volume horaire de 2 cours**

- Anglais : 24TD au lieu de 12 TD
- Projet tuteuré : 48TD au lieu de 24 TD

=> **Création d'un nouveau cours**

Connaissances scientifiques et techniques (24TD)

=> **Augmentation tarif FI**: 500€ au lieu de 450€

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations non accréditées présentées.

Avec 24 voix favorables, 2 voix défavorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations non accréditées présentées.

[Annexe 8 : Tableau modifications ODF NA](#)

4.3. Approbation de la création du parcours *Droit privé et public des affaires* en M1, au sein de la mention Droit des affaires

Jean-Christophe VIDELIN présente la demande de création du parcours *Droit privé et public des affaires* en M1, au sein de la mention Droit des affaires.

I. Objectifs de la formation :

- **permettre aux étudiants de suivre une formation transversale en droit des affaires** en permettant une spécialisation au niveau du M2 (en droit public des affaires ou en droit privé des affaires)
- **permettre une continuité à la Licence Droit Economie Gestion (DEG)** en assurant aux étudiants un approfondissement des acquis en comptabilité et finance d'une part et en droit d'autre part,
- **enrichir la carte de formation des M1 en droit** avec une nouvelle formation
- **enrichir l'offre de formation sur Valence** (actuellement Licence Droit & Licence DEG) **en cohérence avec celle de Grenoble**
- **promouvoir une stratégie de partenariat local** entre les établissements universitaires valentinois après la Licence DEG avec la Faculté d'Economie, désormais un partenariat avec l'IAE Campus Valence

II. Caractéristiques de la formation :

- **Public concerné :**
 - étudiants titulaires d'une Licence Mention Droit
 - étudiants titulaires d'une Licence Mention Droit « Parcours Droit-Economie Gestion » (**pour le parcours tronc optionnel IAE**)

► **Effectif envisagé : 30 à 35 étudiants rentrée 2019-2020**

► **Site :** Faculté de Valence (exclusivement)

► **Volume horaire formation :** 456 heures

► **Modalités formation :** Présentiel (exclusivement)

► **Stage obligatoire**

III. Organisation générale des enseignements

► La formation est organisée en **2 semestres divisés en 3 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires :**

- **2 UE** constitutives du TRONC COMMUN suivi par l'ensemble des étudiants
- **1 UE**, dite TRONC OPTIONNEL : TRONC OPTIONNEL 1 ou TRONC OPTIONNEL 2

► Le TRONC OPTIONNEL est suivi de **manière différenciée selon la nature de la Licence obtenue** au cours du cursus antérieur par les étudiants, à savoir :

- étudiants titulaires d'une double licence Droit Eco pourront suivre UE TRONC OPTIONNEL 1. A défaut, ils suivront obligatoirement l'unité d'enseignement « TRONC OPTIONNEL 2 ».

- étudiants titulaires d'une licence en droit suivront **nécessairement** UE« TRONC OPTIONNEL 2.

Composition des enseignements Semestre 1

UNITÉS	Volume horaire		Crédits	Coefficients
	CM	TD		
UNITÉ 1 : TRONC COMMUN : Fondamentaux droit			20	
Droit du travail	36h			4
Droit des entreprises en difficultés	32h			4
Séminaire de droit public des affaires	40h			8
Séminaire Propriété industrielle, littéraire et artistique	24h			4
UNITÉ 2 : TRONC COMMUN : Séminaires juridiques transversaux			4	
Séminaire Droit patrimonial de la famille et Entreprise	24h			2
Anglais juridique	14h			2

UNITÉ 3 : TRONC OPTIONNEL 1 : Comptabilité et Finance (IAE)			6	
Gestion financière Haut de bilan	24h			3
Marchés financiers et gestion des risques	24h			3
UNITÉ 3 : TRONC OPTIONNEL 2 : Comptabilité et droit de l'entreprise			6	
Comptabilité	24h			3
Séminaire Droit fiscal des entreprises	24h			3
TOTAL	218H		30	30

Composition des enseignements Semestre 2

UNITÉS	Volume horaire		Crédits	Coefficients
	CM	TD		
UNITÉ 1 : TRONC COMMUN : Fondamentaux droit			20	
Droit fiscal des entreprises	40h			4
Droit du paiement et du crédit	24h			3
Droit approfondi des sociétés	36h			4
Séminaire Droit des contrats administratifs	24h			4
Séminaire Droit du patrimoine public	36h			5
UNITÉ 2 : TRONC COMMUN : Séminaires juridiques transversaux			4	
Anglais juridique	14h			2
Stage obligatoire				2
UNITÉ 3 : TRONC OPTIONNEL 1 : Comptabilité et Finance (IAE)			6	
Evaluation d'entreprise	24h			2
Consolidation	24h			2
Fusion	24h			2
UNITÉ 3 : TRONC OPTIONNEL 2 : Comptabilité et droit de l'entreprise			6	
Comptabilité	24h			2
Séminaire Droit des sûretés & Entreprise	24h			2
Droit des contrats d'affaires	24h			2
TOTAL	246 h		30	30

Question de Séverine RUSET PENKETH : Étant donné qu'il s'agit de nouveaux enseignements sans aucune mutualisation, comment allez-vous faire en termes de ressources enseignantes ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Nous avons fait un choix stratégique, dans un contexte où la Faculté de Droit se trouve en tension en termes d'encadrement. Nous constatons que la concurrence se situe au niveau des masters, avec la perte de nos meilleurs étudiants pour laquelle nous devons trouver une réponse. Nous estimons qu'au niveau de Valence, nous avons une faiblesse qui nous fait perdre de très bons éléments. Les étudiants, même lorsqu'ils viennent à Grenoble, restent extrêmement attachés au territoire valentinois. Ce parcours permettrait de répondre à une demande forte formulée depuis plus de 10 ans. Nous pensons que la mixité droit public/droit privé satisfera un grand nombre d'étudiants. La charge pèse sur l'ensemble du corps enseignant, ce qui permet d'atténuer l'excès d'heures que générera ce M1. Il semble que nous n'aurons aucun mal à remplir l'effectif ; cependant, nous arrêterons cette formation si elle ne fonctionne pas.

Question de Geneviève NOUYRIGAT : Les étudiants n'auront jamais fait de gestion avant le master, n'est-ce pas ?

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Les étudiants issus de Droit Économie auront eu un ou deux cours de gestion. En revanche, un étudiant qui aurait fait du droit et un peu d'économie, mais en dehors d'un modèle de double licence Droit Économie, ne pourra pas accéder à la formation IAE.

Question de Geneviève NOUYRIGAT : Y aura-t-il une mutualisation avec l'antenne de Valence pour les matières de gestion ? Certaines matières, notamment en finances, sont complexes.

Réponse de Jean-Christophe VIDELIN : Oui, les modules existent déjà et les étudiants sont intégrés dans les cours de l'IAE, sans aucune création. La carte de formation a été proposée à notre collègue de l'IAE pour s'assurer de ne pas

avoir un décalage entre ce que les étudiants auront appris et ce qu'ils apprendront à l'IAE ; une matière a d'ailleurs été abandonnée car elle était en inadéquation avec le niveau licence.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du parcours *Droit privé et public des affaires* en M1, au sein de la mention Droit des affaires.

Avec 25 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité la création du parcours *Droit privé et public des affaires* en M1, au sein de la mention Droit des affaires.

Annexe 9a : Création parcours DPDA

Annexe 9b : MCC

4.4. Approbation de la création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales

Jean-Christophe VIDELIN présente la demande de création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales.

I. Objectifs de la formation :

- **permettre** aux étudiants d'obtenir un **diplôme de l'IEP de Grenoble** et un **Master 2 en droit**

► leur ouvrir une **formation transversale** et **sélective** en **droit** et **management** des **collectivités territoriales** de **haut niveau** en M1 puis en M2

► leur **faire bénéficier** d'**enseignements interdisciplinaires**, de **pédagogies innovantes**, d'une première **expérience professionnelle**, et d'un accès à un large **réseau professionnel**

► **proposer sur le marché du travail** des **juristes**, dotés d'une double compétence, **spécialistes** des enjeux politiques, juridiques et managériaux des **collectivités territoriales**

► **enrichir l'offre de formation de la Faculté de droit de Grenoble** avec une **formation d'excellence inédite** en France

► **promouvoir une stratégie de partenariat local** entre la **Faculté de droit** et d'autres **établissements**, composantes ou associés, de l'**UGA**

II. Caractéristiques de la formation :

► **Public concerné :**

- étudiants titulaires d'une Licence Mention Droit
- étudiants titulaires d'une troisième année d'IEP

► **Effectif envisagé : 10 étudiants rentrée 2019-2020**

► **Site :** Faculté de Grenoble et IEP de Grenoble

► **Volume horaire formation :** 879 heures

► **Modalités formation :** Présentiel (exclusivement)

► **Stage obligatoire** en M1/4A et en M2/5A

Jean-Christophe VIDELIN précise que 5 étudiants de la Faculté de Droit et 5 étudiants de l'IEP seront autorisés à bénéficier de ce double diplôme, au regard de l'excellence de leur parcours.

III. Organisation générale des enseignements

► La formation est organisée en 5 semestres répartis sur 3 années universitaires :

- ● **Master 1/4A** : sur une année universitaire, les étudiants suivent :
 - parcours normal Administration et Collectivités Territoriales du Master 1 Droit des collectivités territoriales
 - enseignements complémentaires à l'IEP de Grenoble ; d'autres matières sont obtenus par équivalence
 - stage de fin d'année d'une durée de quatre mois.
- ● **Master 2/5A** : sur dix-huit mois, les étudiants suivent en double cursus :
 - septembre et novembre : cours à l'IEP de Grenoble et à la Faculté de droit ; les cours font l'objet d'une session d'examen en décembre ;
 - janvier : cours à l'IEP de Grenoble
 - en février et mars : cours à la Faculté de droit de l'UGA ; les cours font l'objet d'une session d'examen fin avril ;
 - de mai à septembre : stage au titre des deux parcours et préparation du mémoire
 - de septembre à décembre : mémoire, préparation concours et stage dans le cadre de la Faculté de droit ; le jury d'année se tient en décembre.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales.

Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité la création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales.

Annexe 10a : Création parcours GT

Annexe 10b : MCC

Annexe 10c : Composition des enseignements

Annexe 10d : Projet de convention

4.5. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de Polytech

Frédéric ROUSSEAU présente les évolutions du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de Polytech.

Validation des règlements des études 2019-2020 Cycles préparatoires : PeiP A, C et D

PeiP A :

... une expérience professionnelle d'au moins 4 semaines ou 140h (contrat de travail ou convention de stage). Celle-ci donne lieu à un rapport évalué et noté pris en compte au semestre 4.

PeiP D :

disparition de la collaboration avec l'IUT Réseaux et Télécom

Césure PeiP :

Intégration de [décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 et circulaire BO n° 2019-030 du 10 avril 2019](#) pour une césure possible pendant le cycle préparatoire et entre le cycle préparatoire et le cycle ingénieur.
Demande à faire auprès de la directrice de Polytech.

Cycle ingénieur en formation initiale

Petits rappels :

Une partie du RDE est commune aux 15 écoles du réseau Polytech
Le texte en italique correspond aux ajouts de Polytech Grenoble

CTI :

Remplacement de « élève » par « élève ingénieur »
R&O 2019 : Référentiel et Orientation 2019 de la CTI

Césure : cycle ingénieur (idem PeiP)

Terminaison des stages :

Les stages d'année 5 pourront se prolonger au-delà de la date du jury de diplôme. Les stages d'année 4 ne pourront se prolonger au-delà de la date du jury d'année. Les stages d'année 3 ne pourront se prolonger au-delà de fin août de l'année en cours.

Certification du niveau d'anglais (D.5.1) :

Dans le cadre de l'Institut d'Ingénierie de l'UI, passage au **BULATS**. Le niveau B2 demandé par la CTI correspond à 60 au BULATS (785 au TOEIC).

Mobilité internationale :

Recommandations CTI : Il est recommandé que chaque élève ingénieur effectue, **pendant les années post-bac** une ou plusieurs expériences à l'étranger validées par l'école **pour une durée d'un semestre**.
Polytech Grenoble : **Mobilité internationale de 8 (huit) semaines au minimum** (passage de 6 à 8 semaines)

Statut d'étudiant engagé :

Prise en compte par des points citoyens (polypoints)

Statut élu étudiant :

Prise en compte du statut et des bonifications votées par la CFVU

Cycle ingénieur en formation par apprentissage **5^{ème} année en contrat de professionnalisation**

Pas de modifications sauf :

Certification du niveau d'anglais (E.6.1 et F.6.1) :

Dans le cadre de l'Institut d'Ingénierie de l'UI, passage au BULATS. Le niveau B2 correspond à 60 au BULATS (785 au TOEIC).

Statut d'étudiant engagé :

Pris en compte par des points citoyens (polypoints)

Statut élu étudiant :

Prise en compte du statut et des bonifications votées par la CFVU

Mobilité internationale pour les contrats de professionnalisation :
Polytech Grenoble : Mobilité internationale de 8 (huit) semaines au minimum (passage de 6 à 8 semaines)

Dans tous les cas, les maquettes ont été mises à jour avec modification des code APOGEE si nécessaire.

Question de Françoise LERICHE : Que sont les polypoints ?

Réponse de Frédéric ROUSSEAU : La Commission des titres d'ingénieurs (CTI) recommande que tous les étudiants en cursus d'ingénieur participent à une action citoyenne. Pendant longtemps, il s'agissait de « points citoyens » puis est venue l'appellation « polypoints » dans un souci d'harmonisation au sein du réseau Polytech. Les étudiants doivent obtenir 10 polypoints sur les 3 années, en faisant des actions internes ou externes à l'école.

Question de Thierry MENISSIER : Pouvez-vous nous donner quelques exemples de projets qui donnent lieu à des polypoints ?

Réponse de Frédéric ROUSSEAU : Les responsabilités au sein du Bureau des étudiants du réseau Polytech, l'engagement au sein d'associations, la participation à l'organisation des journées portes ouvertes de Polytech... Certains étudiants sont également pompiers volontaires.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de Polytech.

Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de Polytech.

Annexe 11 : RDE Polytech

5. Autoévaluation des formations

5.1. Présentation des rapports d'autoévaluation des IUT

Jean-Luc REBOUD présente les rapports d'autoévaluation des IUT.

Autoévaluation IUT/DUT Vague A CCN-CPN



Démarche

- Vague A : évaluation quinquennale (par des pairs) des IUT (CCN) et des départements (CPN par spécialité)
- Basée sur :
 - Des indicateurs,
 - Un dossier rédactionnel :
 - Réponses aux remarques et préconisations de l'évaluation précédente,
 - État des lieux (positionnement, missions, gouvernance et pilotage),
 - Stratégie à venir, projets

1ère Partie IUT : Bilan 2014-2019

- Bilan activités :
 - Nbre de formations stable + quelques ouvertures de parcours (LPro, L3 alt)
 - Nbre d'étudiants et alternants en hausse,
 - Taux de BTn en hausse (rectorat)
 - Réussite stable, dans la moyenne nationale
 - Ressources propres en hausse, dotation en baisse (PRE) : 70% RP
 - Personnel : en baisse / titulaires (PRE),
- Renouvellement des équipes de direction à mi parcours IUTV et IUT1
- Organisations stables hormis sectorisation (IUT1) et adaptation des services / fusion UGA.
- Evolution du contexte :
 - UGA (fusion des 3 universités) / IDEX :
 - Rapprochement des 3 IUT, **CPOM commun**,
 - IDEX, Région : réponse aux AàP : engagement fort des équipes,
 - PIA3 Flexi TLV
 - UI – **Ecole Universitaire de Technologie**
 - Incertitudes sur l'organisation du 1^{er} cycle universitaire professionnalisant : reformes BAC / DUT/ Formation Professionnelle

2ème Partie : Positionnement - Stratégie

- Vision commune aux 3 IUT (Ecole Universitaire de Technologie – PIA3 FlexiTLV)
 - **Ne pas opposer poursuites d'études et insertion professionnelle.**
 - => Insertion professionnelle à Bac+3 ET accès aux poursuites d'études longues
 - Vers des formations organisées en blocs de compétences autour d'une cartographie des métiers (secteurs tertiaire et industriel, niveaux bac +3 vs +5)
 - Accompagnement des étudiants dans la construction de leur PPP

- 3 axes stratégiques CPOM commun :
 - porteurs de la professionnalisation, acteurs FTLV, accompagnement des PPP
 - transformations pédagogiques pour l'IP et la réussite de publics diversifiés
 - rayonnement, ancrage territorial, développement des relations internationales
- Réseau des 12 IUT AuRA

PPP : *Projet personnel et professionnel*

2^{ème} Partie : Positionnement

- Représentation des IUT :
 - UGA – UI : participation active conseils (élus ou nommés) et groupes de travail, équipe politique UGA...
 - Lycées, rectorat : actions LLU, échanges, Campus des Métiers et Qualifications...
 - Région : réseau 12 IUT
 - National : participation active ADIUT, UNPIUT, ACD, CPN, CNU...
- Partenariats:
 - Université : équipements (salles et plateformes), projets, animation, pédagogie, passerelles, parcours communs...
 - Entreprises : alternance, stages, anciens, forums...
 - Territoire : Clubs Entreprises, organisations socio-économiques...

2^{ème} Partie : Missions

- Recrutement et accueil DUT et LPro
 - Equilibre départements / services et missions IUT (coordination et impulsion)
 - Parcours spécifiques, Relations internationales, EAD...
 - Ratio de bacheliers technologiques définis par le rectorat (31%) difficile à atteindre (+ accueil bacheliers professionnels ENEPS (7%) dans 4 départements IUT1)
 - Alternance en hausse
- Réussite
 - Alternance

- Accompagnement personnalisé CCM IUT2 + (IUTV, IUT1 – FlexiTLV)
- Adaptation des espaces : Learning centre, salles d'innovations, plateformes technologiques...
- Certification qualité (ISO 9001 IUT1, FCA) : EEE, enquêtes, réunions concertations, conseils de perfectionnements...
- Journées Pédagogiques communes + plateforme collaborative pédagogie EUT

CCM : *Centre de compétences et des métiers*

EUT : *Ecole universitaire de technologie*

Jean-Luc REBOUD précise que le ratio de 31 % de bacheliers technologiques défini par le rectorat est difficile à atteindre car il ne correspond pas à la réalité du nombre de candidats avec baccalauréats technologiques et du nombre de candidats bacheliers généraux. Cette situation a pour effet de rendre les IUT plus sélectifs en termes de niveau académique vis-à-vis des bacheliers généraux que vis-à-vis des bacheliers technologiques, et très sélectifs vis à vis des candidats post baccalauréat non technologique – il devient très difficile d'accueillir des personnes en reconversion professionnelle.

2^{ème} Partie : Gouvernance et pilotage

- Renouvellement statuts IUT, règlement intérieur, règlements des études...
- Conseil IUT, équipe de direction, assemblée, conseil ou comité de direction (départements, services, chargés de missions), réunions de services, de pilotes qualité (IUT1), conseil FCA...
- CPOM + dialogue annuel de gestion UGA (FVU, Finances, RH)
- Budget Propre Intégré
 - environ 70% RP
 - gestion partagée entre les départements, services et la direction.
 - Dépenses importantes en masse salariale (HC et vacataires) du fait du faible taux de couverture des heures
 - Investissements en équipements et infrastructures

- Accompagnement RH
 - E/C (attention / recherche) – ENS – BIATS
 - Contractuels
 - Vacataires

3^{ème} Partie : Projets

- UI - EUT (janvier 2020)
 - Co-construction, forte dynamique des équipes des 3 IUT...
 - Projets communs et plus-values, mutualisations concertées...
- Accompagnement, accueil, professionnalisation (FlexiTLV)...
- Visibilité et identité
- Infrastructures
 - Projets Campus est/ouest et Campus ville Grenoble, Campus Valence
 - Maintenance infrastructures, développement espaces et plateformes
- Evolution DUT / Réforme du BAC / réussite :
 - Implication des équipes et échanges (CPN, Rectorat, internes ...),
 - Démarche compétences
 - Poursuite du développement de l'alternance
 - Vers un accompagnement personnalisé

Intervention de Viviane CLAVIER : Voilà un véritable outil de pilotage dont nous pourrions nous inspirer au niveau de l'UGA, en faisant une synthèse, peut-être champ par champ.

Réponse de Jean-Luc REBOUD : Je trouve l'exploitation de la démarche HCERES compliquée dans la mesure il s'agit d'une échelle très différente. En revanche, je pense que nous pourrions y parvenir sur de grands ensembles.

Réponse de Nicolas LESCA : Nous allons y travailler et vous proposer une démarche qui permettra d'identifier les éléments utiles pour le pilotage, parmi

la quantité d'informations gigantesque que nous avons, en associant à ce travail les personnes qui le souhaitent.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Avec leurs 7 000 étudiants, les trois IUT représentent 15 % de l'université ; à cette échelle, il est possible d'avoir une réflexion commune, des échanges... A l'échelle de l'UGA, ce n'est pas possible. Il me semble que la structure de l'Université intégrée facilitera ce travail au niveau des composantes avec personnalité morale et de celles sans personnalité morale.

Réponse de Nicolas LESCA : En dehors de l'UGA, de la composante ou de la formation, il y a un autre niveau de granularité à trouver pour pouvoir analyser, donner du sens. En revanche, nous pouvons dès aujourd'hui travailler dans la perspective de la prochaine accréditation sur les éléments de cadrage, en n'oubliant pas que ces derniers ne pourront pas s'appliquer systématiquement à tous.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Nous avons été aidés par le fait que, par construction, nous n'étions pas disciplinaires. Se poser la question de la mission au-delà de la discipline est très intéressant.

Intervention de Geneviève NOUYRIGAT : Je trouve que la structure des IUT facilite ce travail, dans la mesure où ces trois entités ont une organisation assez similaire. De plus, la moitié des enseignants des IUT sont issus du secondaire.

Réponse de Nicolas LESCA : Je pense que pour les composantes de sciences, il ne serait pas plus difficile d'arriver à trouver leur sens commun et à se positionner de la même façon que l'ont fait les IUT.

A l'IUT, le niveau d'identification est le département. Par conséquent, il n'est pas forcément simple de se construire une histoire commune.

6. Vie étudiante

6.1. Point d'étape sur le budget participatif étudiant

Marie MAZENOT présente l'avancée du travail concernant le budget participatif étudiant.

Déroulement du budget participatif

Premier semestre :

- communication du cahier des charges
- mise en place de la plateforme de dépôt des projets
- lancement de la campagne de candidatures

29 projets déposés

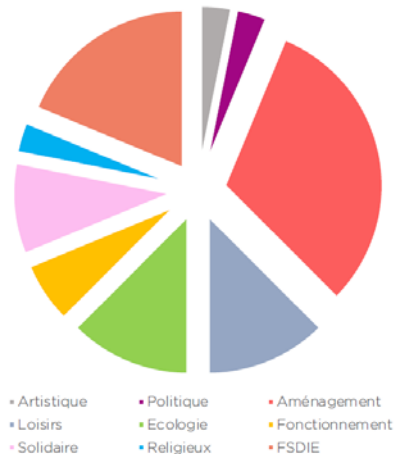
Second semestre :

- étude de faisabilité technique
- annonce des projets éligibles
- vote des étudiants

Plus de 4 000 votants

- budgétisation
- annonce des résultats

Typologie des projets déposés



Communication

- travail actif de la direction de la communication
- mise en dynamique des porteurs de projet (vidéos de promotion de leur projets) et relai des supports de communication dans leurs réseaux
- communication auprès des étudiants UGA : intranet étudiant, YouTube, réseaux sociaux (les vidéos ont atteint plus de 5000 étudiants), mails, etc.



Vote

Quels sont les 3 projets auxquels vous souhaitez apporter votre vote ?

Taux de réponse : 11,8%



4091 répondants

- mis en œuvre par l'observatoire de la DMAP (DGD FVU)
- mise en lien avec l'enquête de l'observatoire sur les conditions matérielles d'étude
- 2 relances faites sur la période de vote (deux semaines)
- isolement des étudiants de Valence de la population votante



Projets retenus

#1 : Distributeurs de protections périodiques

#2 : Poubelles de tri

#3 : Micro-ondes

#4 : Aménagement du jardin

#5 : Espace foyer

#6 : Bacs à composte

#7 : Salle de réalité virtuelle

#11 : Portes ardoises

Ont été retenus les projets ayant retenu le plus de voix et pouvant être financés par l'enveloppe restante après le financement du projet précédent dans la liste.

Les projets 8, 9 et 10 étaient d'un coût trop élevé pour être retenus, projet suivant sélectionné.

Réussites et axes d'amélioration



- mobilisation efficace des étudiants du site grenoblois pour le vote (12%) et pour l'initiative des projets



- faible participation des étudiants du site valentinois (un seul projet proposé qui n'était pas éligible)

- mise en avant des besoins des usagers de l'université
- mobilisation des services autour du projet (DGD FVU, DGD APAL, etc.)
- lien pertinent avec Emmaüs Grenoble
- nombreux dossiers pas détaillés (budget, objectifs, etc.) et besoin de mobiliser les services pour réaliser la budgétisation d'un grand nombre de projets

POUR UNE PROCHAINE ÉDITION

- mettre l'accent sur l'accompagnement des porteurs de projet en amont du dépôt
- permettre la mobilisation du site valentinois et favoriser l'initiative des étudiants et leur accompagnement directement sur place
- besoin d'envisager une logique UI pour l'année prochaine (quel périmètre ?)

Projet de protections périodiques

L'UGA souhaite amener ce projet à un niveau supérieur en permettant d'aller au-delà

- nécessite un engagement plus sérieux de l'établissement
- lancement d'une ligne budgétaire pour financer l'achat et la distribution de protections périodiques pour les étudiantes de l'UGA (prise en charge complète pour la quantité d'étudiantes boursières et en dépannage pour les autres – 3 à 4 protections par mois)
- travail entre l'UGA et la « Commission Féministe » créée par certains étudiants de l'UGA (rencontre de bilan prévue en novembre pour faire le point sur le dispositif mis en place)

Etape 1 : installation de corbeilles dans les toilettes de certains bâtiments (GDA, Stendhal, BU, etc.)

Etape 2 : étude sur les développements de distributeurs permettant de réguler la consommation et garantir l'usage pour les étudiantes de l'UGA (pistes autour de la carte multi-services)

Question de Pierre GILLOIS : Avez-vous envisagé des alternatives au jetable comme par exemple des coupes menstruelles en silicone recyclée ?

Réponse de Marie MAZENOT : L'université Rennes 1 a réalisé une enquête auprès de ses étudiantes, avec environ 5 000 participantes. Nous avons une assez large vision des protections qu'elles utilisent et du niveau de confort selon le type de protection. Il ressort que les étudiantes ne sont pas encore à l'aise avec l'idée de protections réutilisables. Il y a un travail d'éducation à mener, et nous souhaitons le faire via un axe de prévention santé. Il ne s'agira pas en revanche des mêmes quantités.

Intervention de Pierre GILLOIS : La grande majorité des femmes ne savent pas que de telles protections existent. Il serait intéressant de les leur faire connaître et de proposer quelques tutoriels en expliquant l'utilisation.

Réponse de Marc GANDIT : Il s'agit là de mettre en place des solutions rapides et d'urgence pour lutter contre la précarité pour des questions de santé. Dans un deuxième temps nous travaillons sur un autre projet de plus grande ampleur concernant la prévention de santé publique, qui donnera lieu à la distribution de coupes menstruelles.

Intervention de Virginie ZAMPA : Pour l'utilisation de coupes menstruelles, il faut bien penser au fait que les toilettes mixtes, sans lavabos ou sans savon, compliquent leur utilisation. Il faudrait donc aménager les toilettes.

Réponse de Marie MAZENOT : Nous avons rencontré des étudiantes qui se sont constituées en commission féministe et qui nous ont alertés à ce sujet.

Intervention de Martin OUDART : Je voudrais saluer le taux de participation, très élevé, notamment au regard de la participation aux élections étudiantes.

7. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 19h10.

Annexe 1a : Relevé de conclusions du 11 avril 2019

Annexe 1b : Relevé de conclusions du 9 mai 2019

Annexe 2 : Point Parcoursup

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des masters

Annexe 4a : Demande de création DU CB

Annexe 4b : RDE

Annexe 4c : MCC

Annexe 4d : Annexe financière

Annexe 5a : Demande de création DU Basket

Annexe 5b : Présentation du DU

Annexe 5c : RDE

Annexe 5d : Annexe financière

Annexe 6a : Demande de création DU PI LLASIC

Annexe 6b : RDE

Annexe 6c : MCC

Annexe 6d : Convention

Annexe 6e : Annexe financière

Annexe 7a : Demande de création DU COMÉPÉ

Annexe 7b : RDE

Annexe 7c : Annexe financière

Annexe 8 : Tableau modifications ODF NA

Annexe 9a : Création parcours DPDPA

Annexe 9b : MCC

Annexe 10a : Création parcours GT

Annexe 10b : MCC

Annexe 10c : Composition des enseignements

Annexe 10d : Projet de convention

Annexe 11 : RDE Polytech